

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER MORVAN

DU 22 FEVRIER 2021 A 20 H 15

Etaient présents : M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, MM. PICHON Vincent, MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.

Absentes excusées : Mmes KREMBSER Cindy, PILON Virginie

Date de convocation : 15/02/2021

Secrétaire de séance : Mme WERSCHUREN Sylvie

1 – VIDEOSURVEILLANCE – INTERVENTION DE L'ADJUDANT-CHEF LEGRIS, REFERENT SURETE D'ILLE-ET-VILAINE

Le major JOSSELIN, en charge de la brigade de gendarmerie de Dol-de-Bretagne depuis juillet 2020, transmet au Conseil Municipal les bénéfices de l'installation de la vidéo-protection sur la ville de Dol (baisse des incivilités en centre-ville, résolution de nombreuses affaires) et ses conséquences avec le déplacement des délits vers les communes alentour. Il précise que la vidéo-protection permet juste un enregistrement d'images. Il n'y a donc pas de visionnage en direct et l'utilisation de ces images par les gendarmes fait l'objet d'une réquisition officielle sur une période définie.

Après la présentation de son rôle de référent sûreté, l'adjudant-chef LEGRIS expose l'objectif de la vidéo-protection :

- dissuader le passage à l'acte, notamment avec l'affichage obligatoire signalant la présence de caméras ;
- renforcer le sentiment de sécurité auprès de la population ;
- détecter tôt les auteurs des faits et identifier un élément sur un créneau horaire défini ;
- aider les victimes par la matérialisation du fait commis.

Sur Baguer-Morvan, le projet de vidéo-protection pourrait cibler deux zones : le centre-bourg (école, bibliothèque) et le complexe sportif.

Concernant le coût du dispositif, des sociétés spécialisées dans la sécurité urbaine sont à contacter pour obtenir des devis. L'adjudant-chef LEGRIS reste disponible pour étudier les propositions reçues (matériel, disposition, ...).

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2020

Entendu la présentation du compte administratif 2020 pour le budget principal,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	456 437.95			
Opérations de l'exercice	218 874.73	890 902.94	845 056.72	1 085 302.05
Totaux	675 312.68	890 902.94	845 056.72	1 085 302.05
Résultats de clôture		215 590.26		240 245.33
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT DE 455 835.59 €			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard HAMELIN, doyen d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 voix contre, adopte le compte administratif 2020 du budget principal.

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Entendu la présentation du compte administratif 2020 pour le budget assainissement,

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		92 360.03		10 000.00
Opérations de l'exercice	58 382.44	90 715.86	51 989.16	67 916.37
Totaux	58 382.44	183 075.89	51 989.16	77 916.37
Résultats de clôture		124 693.45		25 927.21
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT DE 150 620.66 €			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard HAMELIN, doyen d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2020 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 voix contre, adopte le compte administratif 2020 du budget principal.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT DE LA BRECHE BILLY 2020

Entendu la présentation du compte administratif 2020 pour le budget lotissement de la Brèche Billy,

COMPTE ADMINISTRATIF LOT BRECHE BILLY 2020				
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	253 616.22			431 565.90
Opérations de l'exercice	64 344.80	193 136.19	193 780.17	68 248.84
Totaux	317 961.02	193 136.19	193 780.17	499 814.74
Résultats de clôture	124 824.83			306 034.57
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT DE 181 209.74 €			

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard HAMELIN, doyen d'âge, prend la présidence et soumet au vote le compte administratif 2020 du budget lotissement de la Brèche Billy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 1 voix contre, adopte le compte administratif 2020 du budget principal.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Monsieur Mickaël LE MAGOUROU receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal.

Il constate :

- un excédent de fonctionnement de 240 245.33 € ;
- un excédent d'investissement de 215 590.26 € ;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 90 667.89 €.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves », soit : **240 245,33 €**.

7 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget assainissement.

Il constate un excédent de fonctionnement de 25 927.21 € et un excédent d'investissement de 124 693.45 €.

Après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « autres réserves », soit : **25 927,21 €**.

8 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste actualisée des points d'eau incendie et la proposition d'arrêté du Maire relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la liste actualisée des points d'eau incendie situés sur le territoire de la Commune et la proposition d'arrêté du Maire relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9 – TARIF DE LOCATION DES SALLES ANNEES 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 8 avril 2019 et propose la révision suivante :

- SALLE DE LOISIRS

GRATUIT pour toutes les associations de Baguer-Morvan sauf le chauffage ;

GRATUIT y compris chauffage pour le Club de l'Amitié, Les P'tits Bouts et l'APEL.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	150.00 €	200.00 €
WEEK END	210.00 €	350.00 €
Vin d'honneur-réunion	55.00 €	90.00 €
Belote-théâtre-thé dansant	90.00 €	150.00 €
Forfait consommable selon les besoins	50.00 €	80.00 €

➔ Pas de location de vaisselle dans cette salle.

- SALLE DU GRAND VERGER

GRATUIT y compris le chauffage pour les 2 Arbres de Noël (CDF et MSTV) et les Classes ;

GRATUIT sans le chauffage pour le CDF (lors du goûter offert au Club de l'Amitié) ;

GRATUIT y compris chauffage pour chaque école et 1 fois par an pour Les P'tits Bouts et l'APEL.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	300.00 €	400.00 €
LOCATION WEEK-END ET JOURS FERIES avec cuisine du vendredi 14 h au lundi 9 h		
+ veille et jours fériés	490.00 €	780.00 €
Journée supplémentaire	50.00 €	100.00 €
LOCATION SEMAINE HORS MARIAGE du lundi au jeudi		
Repas	120.00 €	290.00 €
Réunion	70.00 €	180.00 €
Concours de belote du lundi au jeudi Chauffage compris	100.00 €	
ASSOCIATIONS DE BAGUER-MORVAN		
1 ^{ère} location	110.00 €	
2 ^{ème} location	165.00 €	
3 ^{ème} location	220.00 €	
Locations suivantes	350.00 €	

CHAUFFAGE selon les besoins		
Week-end	130.00 €	130.00 €
Journée ou soirée pour associations	70.00 €	70.00 €
VAISSELLE		
Associations de Baguer-Morvan	gratuit	
Les 50 couverts	30.00 €	50.00 €
VAISSELLE CASSEE OU EGAREE		
L'assiette	4.50 €	4.50 €
L'assiette à pizza	6.00 €	6.00 €
La tasse, le verre, le couvert	2.50 €	2.50 €

Monsieur le Maire indique que, pour chaque salle, une attestation d'assurance responsabilité civile est désormais demandée au locataire lors de la réservation.

Il rappelle qu'un dispositif permet de couper l'alimentation électrique sur la scène de chaque salle à partir de 3 heures du matin, afin de faire respecter l'arrêt des sonorisations à cette heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des salles pour 2022 et 2023 tels que présentés ci-dessus.

10 – ACHAT DE TERRAIN TREMORIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses échanges avec M. et Mme TREMORIN Jean pour l'acquisition de terrains situés entre la ligne de chemin de fer et le chemin du Héron.

Suite aux commissions urbanisme dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il propose l'acquisition des parcelles suivantes ainsi qu'une partie de la parcelle AC n° 56 pour 4 151 m², le tout au prix de 145 000 € représentant 36 521 m², soit 3.97 € le m².

Parcelle	Superficie
AC n° 60	1 197 m ²
AC n° 63	2 792 m ²
AC n° 64	15 000 m ²
AC n° 552	11 796 m ²
AC n° 519	1 585 m ²
Total	32 370 m²

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat des parcelles AC n° 60, 63, 64, 552 et 519 pour une superficie totale de 32370 m² et une partie de la parcelle AC n° 56 pour 4 151 m² au prix total de 145 000 €, soit 3.97 € le m² ;
- DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la présentation du projet d'aménagement aux Personnes Publiques Associées (PPA) est fixée le 15 mars 2021 ; une réunion publique suivra.

Dans un premier temps, la viabilisation de dents creuses, notamment dans les lotissements existants, permettrait de nouvelles constructions dans l'attente de la validation du PLU.

➔ BATIMENTS COMMUNAUX

Eglise :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un entrepreneur est passé à l'église et a transmis le nom de deux architectes pour un diagnostic des travaux à réaliser. Il ajoute que l'actuel système de chauffage date de 1975.

Cimetière :

Mme QUEMERAIS, adjointe, indique au Conseil Municipal qu'elle a sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation d'un kiosque au cimetière en divers matériaux (bois et ardoises, bois et acier, ...). Ce projet permettant d'abriter la population, notamment lors des cérémonies civiles, est subventionnable au titre de la DETR.

Des devis ont également été demandés pour la rénovation du portail avec la suppression de la barre horizontale près du sol.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'installation de WC publics près du cimetière.

Ecole publique :

Mme QUEMERAIS fait part au Conseil Municipal du remplacement du portail et du portillon de l'école publique pendant les vacances scolaires.

➔ CCAS

Mme COMMEREUC, Vice-Présidente du CCAS, informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux personnes de 75 ans et plus pour leur proposer une aide à la prise de rendez-vous et/ou au transport pour la vaccination contre la COVID-19. 45 personnes ont demandé une aide pour obtenir un rendez-vous et 9 ont besoin d'un transport.

➔ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme COMMEREUC, Vice-Présidente à la Communauté de Communes, annonce au Conseil Municipal la validation en bureau communautaire de la réservation de deux lots ZA La Roche Blanche, l'un pour un plâtrier et l'autre à un prothésiste-dentaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15

La secrétaire de séance

Sylvie WERSCHUREN



Le Maire

Olivier BOURDAIS

